

Compte rendu de séance

Séance du 25 Mai 2021

L'an 2021 et le 25 Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Marcel Arland sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

Présents : Mme DENIS Malou, Maire, Mmes : CHANGEY Katia, SERRAILLE Laure, VAN BOCKHOVE Hillegonda, MM : CORRIAU Jean-Luc, GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen, VOYARD Loïc
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOLLIVET Chantal à Mme CHANGEY Katia
Excusé(s) : Melle MAURON Sandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage : 20/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. VOYARD Loïc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 AVRIL 2021
SPL-XDEMAT : RÉPARTION DU CAPITAL SOCIAL - réf : 2021-22
SUBVENTION A L'ONAC - réf : 2021-23
SUBVENTION AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE LES FRANCHISES - réf : 2021-24
COMITÉ COMMUNAL : MODIFICATIONS - réf : 2021-25
TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 AVRIL 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 06 avril 2021
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SPL-XDEMAT : RÉPARTION DU CAPITAL SOCIAL - réf : 2021-22

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

-de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION A L'ONAC - réf : 2021-23

Le Maire donne lecture du mail de l'ONAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 à l'ONAC d'un montant de 50 €
 - de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
 - de demander que l'ONAC fournisse le Cerfa de demande de subvention avec les pièces jointes
- A la majorité (pour : 5 contre : 2 abstentions : 3)

SUBVENTION AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE LES FRANCHISES - réf : 2021-24

Le Maire donne lecture du courrier du Foyer socio-éducatif du Collège Les Franchises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention pour l'année 2021 au Foyer socio-éducatif du Collège Les Franchises

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 1)

COMITÉ COMMUNAL : MODIFICATIONS - réf : 2021-25

Le Maire donne lecture d'une demande d'intégration au comité consultatif "Fleurissement / Embellissement".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande déposée et nomme Madame HERMANN Françoise dans le comité consultatif "Fleurissement / Embellissement"

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021 :

Le conseil municipal a établi les tours de garde des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 comme suit :

Le 20 Juin 2021 :

08 H 00 – 10 H 30

- Jean-Luc CORRIAUX
- Emmanuel GRASPERGE
- Catherine MASTALERZ
- Noelle NOLLE

10 H 30 – 13 H 00

- Chantal JOLLIVET
- Bernard LANDRU
- Myriam CORRIAUX
- Loïc VOYARD

13 H 00 – 16 H 00

- Laure SERRAILLE
- Hillegonda VAN BOCKHOVE
- Jurgen VAN CAUWENBERGH
- Eugénie CHARRIER

16 H 00 – 19 H 00

- Malou DENIS
- Olivier SAUSSOIS
- Geneviève MONNOT
- Ans PETERS

Le 27 Juin 2021 :

H 00 – 10 H 30

- Jean-Luc CORRIAUX
- Emmanuel GRASPERGE
- Catherine MASTALERZ
- Noelle NOLLE

10 H 30 – 13 H 00

- Katia CHANGEY
- Bernard LANDRU
- Myriam CORRIAUX
- Loïc VOYARD

13 H 00 – 16 H 00

- Laure SERRAILLE
- Hillegonda VAN BOCKHOVE
- Jurgen VAN CAUWENBERGH
- Eugénie CHARRIER

16 H 00 – 19 H 00

- Malou DENIS
- Olivier SAUSSOIS
- Geneviève MONNOT
- Ans PETERS

Questions diverses :

Réhabilitation du logement 30 rue Varandelle

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation du logement communal au 30 rue Varandelle a débuté. Mais vu la crise sanitaire et divers problèmes, l'entreprise CASTELLANI pourra intervenir qu'à partir de la semaine 40 pour le gros œuvre, les plateries et les menuiseries intérieures. Les autres entreprises vont se coordonner par rapport à cette date.

Don suite à l'acquisition d'un défibrillateur

Suite à l'acquisition d'un défibrillateur, le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don de 350 € de la part de M. et Mme DESHAYES, nouveaux propriétaires de la maison sise 1 rue Varandelle

Fleurissement du village

Laure SERRAILLE informe l'assemblée que le fleurissement du village a commencé samedi 22 mai 2021 avec tous les bénévoles et demande si la commune peut investir dans une cuve de 1 000 L pour l'arrosage

Marché estival de Varennes sur Amance

Laure SERRAILLE informe l'assemblée que le petit marché estival de Varennes sur Amance, le "Rendez-vous des Terroirs" reprend du 15 juin au 14 septembre 2021 de 17h30 à 19h00 dans la cour de la Mairie.

Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA)

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'information avec la MSA et les élus du secteur a eu lieu jeudi 20 mai 2021 concernant la Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA) et qu'une autre réunion est prévue le 18 juin 2021 avec le Président des MARPA.

En mairie, le 27/05/2021
Le Maire
Malou DENIS